

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT HOPITAL DE JOUR

929, route de Gardanne
CS 30101 | 13105 Mimet

Tél. 04 42 65 61 00

Fax. 04 42 58 93 57

Mail : contact@centre-paul-cezanne.com

Site : www.centrepaulcezanne.fr

Dr Jean-Claude GOURHEUX (MPR)

Dr Augustin BONNICHON (Pneumologue)

Cadre kinésithérapeute : Hélène RICHELME

Rééducation fonctionnelle, Orthopédique, Neurologique et Respiratoire

1. PRESENCES ET PERMANENCES DES PERSONNELS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX

LUNDI	8 H 30 – 12H30 / 13H30 – 17H00
MARDI	8 H 30 – 12H30 / 13H30 – 17H00
MERCREDI	8 H 30 – 12H30 / 13H30 – 17H00
JEUDI	8 H 30 – 12H30 / 13H30 – 17H00
VENDREDI	8 H 30 – 12H30 / 13H30 – 17H00

La prise en charge des patients de l'hôpital de jour s'effectue de **8h30 à 17h00**.

L'accueil principal du Centre Paul Cézanne est ouvert dès **08h00**.

L'accueil spécifique de l'hôpital de jour est ouvert de **8h30 à 12h30** et de **13h30 à 17h00**.

2. HORAIRES DU DEJEUNER

Les patients sont invités à se présenter au self, sis au 3^{ème} étage du Centre, à 12H15 muni du ticket distribué par l'aide-soignante coordonnatrice.

3. INDISPONIBILITE – ANNULATION DE SEANCE(S)

Toute absence doit être signalée par le patient :

- **Au Secrétariat de l'HDJ** au plus tard 24 H avant la date de la séance à annuler :
 - 04.42.65.62.49 (HDJ locomoteur)
 - 04-42-65-63-74 (HDJ respiratoire)
- **ET à la Société** assurant le transport

L'annulation de trois séances non signalées entrainera une déplanification de la prise en charge.

4. JOURS ET HEURES DES VISITES FIXEES PAR LE MEDECIN

Les jours et heures des visites fixées par le médecin doivent être strictement observés.

5. TENUE

Le port d'une tenue correcte, complète et adaptée à la nature de chaque prise en charge est exigé. Notamment, l'accès à la balnéothérapie est conditionné au port d'un maillot de bain adapté, d'un bonnet de bain... (en vente à l'accueil du Centre si nécessaire)

6. INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER

Il est interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur des locaux.

Un local fumeur est mis à la disposition des patients, à l'extérieur, au niveau de l'accès ambulance.

7. SALLE DE REPOS

Une salle de repos / salle d'attente est spécifiquement mise à la disposition des patients de l'HDJ.

8. CASIER

Des casiers sont à votre disposition pour la journée pour y placer vos objets personnels (prévoir un jeton). Vos effets personnels sont sous votre entière responsabilité.

9. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE SOCIALE ET/OU DU PSYCHOLOGUE

Toute prise en charge par l'assistance sociale et/ou du psychologue ne pourra intervenir sans prescription du médecin de l'Hôpital de Jour.

10. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

En application du Règlement Européen de la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, le Centre Paul Cézanne s'engage au respect de la confidentialité et à la sécurité des données personnelles. Certaines de ces informations font l'objet de traitement informatique pour faciliter votre accueil et la gestion de votre dossier ou pour établir des statistiques d'activité dans les conditions fixées par la loi.

Pour toute information relative à la nature des données utilisées, les destinataires des données, les durées de conservation et les modalités d'exercice de vos droits d'accès, de rectification, de suppression, et de votre droit de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel vous concernant, vous pouvez consulter notre portail :

<http://www.centrepaulcezanne.fr/la-protection-des-donnees-personnelles/>

11. DATE DE SORTIE

La date de sortie dépendra du nombre de séances prescrites et de votre assiduité.